

Retour sur vingt-cinq ans d'activités au sein de la mission Dgesco auprès du Cned pour la scolarisation des Efiv

Elisabeth Clanet dit Lamanit *

*

Ex-chargée de mission Dgesco (Direction générale de l'enseignement scolaire) auprès du Cned pour la scolarisation des Efiv (jusqu'en 2018)

Entretien mené par Claire Cossée.

Ce texte est issu de la retranscription d'un entretien enregistré avec celle qui a longtemps été identifiée par tous les acteurs scolaires, institutionnels et associatifs, comme le pilier du programme Cned pour les enfants « du voyage », même si la catégorie Efiv est plus large, comme elle l'explique longuement ici. Elisabeth Clanet dit Lamanit a choisi de structurer son propos à partir de l'exposé de l'historique de la mission qu'elle a remis à sa hiérarchie peu de temps avant l'entretien, à l'occasion de son départ à la retraite. Un certain nombre de passages retranscrits sont directement issus de ce rapport. Nous avons choisi de préserver par ailleurs certaines tournures propres à l'échange oral. Après la première partie du texte consacré à sa mission, différentes thématiques donnent lieu à un échange et font écho aux autres articles présentés dans ce numéro. Elisabeth Clanet dit Lamanit revient notamment sur les polémiques ayant entouré le programme Cned, et plus largement sur les malentendus engendrés par le flou des catégories. Elle nous livre un témoignage de l'intérieur, sur la généalogie de la catégorie Efiv et les échanges ayant entouré plus largement la rédaction des circulaires de 2012. Par respect pour l'anonymat des personnes citées, nous ne les désignons pratiquement jamais nommément.

Q : *Est-ce que tu pourrais revenir sur le travail mené à la Dgesco sur ce dossier ?*

L'historique de la mission

En 1989, une résolution concernant la scolarisation des enfants de Tsiganes et de Voyageurs (c'était la terminologie de l'époque) adoptée par les ministres de l'Éducation réunis au sein du Conseil, demande aux états membres, entres autres mesures, de promouvoir :

- l'expérimentation de l'enseignement à distance, lequel peut mieux répondre à la réalité du nomadisme ;
- le développement des formes de suivi pédagogique ;
- la prise en compte de l'histoire, de la culture et de la langue des Tsiganes et des Voyageurs ;
- l'emploi de nouveaux moyens électroniques et vidéo ;
- la formation continue et complémentaire adaptée pour les enseignants travaillant avec des enfants de Tsiganes et de Voyageurs.

L'Angleterre, l'Allemagne et l'Italie ont également participé à ce projet mais il s'agissait de petits organismes privés, et, en Allemagne, l'instruction à domicile est interdite. La France étant le seul pays doté d'un enseignement à distance public, il est également le seul à avoir créé, en 1991, un poste spécifique national rattaché au Bureau des écoles de la Dgesco, de chargé de mission auprès du Cned de Rouen (niveau collègue).

L'objectif de la mission

C'était de favoriser la scolarisation des enfants dans le second degré :

Évaluer les retards scolaires et les besoins auprès des familles, des associations et des caravanes écoles.

Concevoir des cours de remise à niveau pour des élèves qui devaient rentrer dans le second degré et qui éventuellement avaient des lacunes. Tout cela en prenant en compte l'histoire, la culture et la langue des Tsiganes et des Voyageurs.

Organiser l'accompagnement des élèves en établissant des partenariats avec des établissements scolaires et des associations.

Les chargés de mission

Il y en a eu plusieurs. Tout d'abord une collègue issue d'un Cefisem, madame Cassius, qui n'est restée que quelques mois. Puis Jovhanna Bourguignon, de 1992 à 1997. C'était une fille très brillante, bi-admissible à l'agrégation de portugais, originaire d'une famille gitane nîmoise très modeste. En 1997, elle est partie enseigner le portugais en Guyane et c'est Jean-Pierre Charlier, du Cefisem d'Orléans, qui a repris le poste pendant un an.

De mon côté, je travaillais depuis 1979 au Cned de Rouen, comme rédactrice des cours de portugais niveau collègue. Quand j'ai appris, en 1992, l'existence de ce projet, ça m'a intéressé - du fait de mon histoire personnelle et de mon expérience d'enseignement à distance avec les élèves d'origine portugaise - j'ai donc proposé mes services... le ministère m'a alors payé des « heures années » pour seconder Jovhanna puis Jean-Pierre dans leur travail. Lorsque j'ai finalement été nommée à plein temps sur le poste « enfants tsiganes et Voyageurs » en 1998, je me suis retrouvée très seule...

Q. : Pourquoi les élèves d'origine portugaise relevaient-ils du Cned ?

Ces élèves étaient inscrits normalement dans des collèges, mais, pour pouvoir retourner au Portugal en réintégrant les mêmes classes que celles qu'ils suivaient en France, ils devaient suivre des cours de portugais de même niveau que celui enseigné au Portugal. C'est ce que l'on a appelé le portugais « lusophone ». L'inscription au Cned était gratuite puisque qu'il s'agissait d'une langue non enseignée dans la plupart des établissements.

Au lieu de faire, par exemple, de l'anglais dans leur collège, ils choisissaient le portugais première langue en section lusophone par le Cned.

Souvent leurs parents n'avaient qu'un tout petit niveau scolaire, ils ne pouvaient pas les aider. On s'est alors appuyé sur un nombre important d'associations portugaises qui faisaient du soutien scolaire. Beaucoup de ces jeunes vivaient en loge de concierge, en baraque de chantier... Leurs parents ne connaissaient pratiquement rien sur l'histoire et la géographie du Portugal. Nous avons développé des cours très riches au niveau culturel sur les différents pays lusophones (Portugal, Brésil, Angola, Cap Vert, etc.)

Les élèves dits « du voyage » - on va le dire avec des guillemets - présentaient des caractéristiques très similaires : espace restreint de la caravane, manque d'instruction des parents, ignorance de leur propre Histoire...

Conception de matériel pédagogique pour les enfants itinérants

Nous avons d'abord travaillé à la conception de matériel pédagogique. Jovhanna Bourguignon a bougé beaucoup dans toute la France, elle a rencontré des associations, des familles, elle a fait des enquêtes et rendu un rapport national, en novembre 1993. Nous avons alors établi un plan de travail pour concevoir les cours de « Mise à niveau » (MAN) destinés à des jeunes d'âge collège ayant des lacunes dues à une discontinuité pédagogique engendrée par une fréquentation perlée et par la multitude de méthodes utilisées dans les diverses écoles primaires fréquentées.

Ces cours ont été ouverts aux inscriptions à partir de 1995. Nous avons eu 46 inscrits ! À mon départ à la retraite, en septembre 2018, ils étaient 5340 dans les cours de remise à niveau rebaptisés « Parcours personnalisés de mise à niveau et de réussite » (PMNR).

Cours de mise à niveau (1995-2015)

Depuis le début de la mission, il y a eu quatre générations de cours de mise à niveau : la première avec Jovhanna, les deux suivantes avec de petites équipes de deux ou trois rédacteurs. Moi je coordonnais leur travail et me suis chargée de la PAO et des illustrations. Depuis 2015, pour la 4^e génération de cours, il y a eu une véritable équipe digne de ce nom : avec une cheffe de projet et de très nombreux auteurs, des illustrateurs, des spécialistes multimédia...

Pour la première génération de matériel pédagogique, le Cned de Rouen avait reçu le soutien et des subventions de la Commission de la Communauté européenne dans le cadre d'un projet pilote, regroupant plusieurs projets dans plusieurs pays (Italie, Angleterre, France).

En principe il aurait dû mettre à notre disposition une équipe de rédacteurs compétents en français, en mathématiques, etc. il y aurait dû avoir des gens pour s'occuper de la PAO, des illustrateurs.. mais on nous a laissé nous débrouiller toutes seules, Jovhanna et moi ! Elle rédigeait les matières scientifiques et la techno, moi les matières littéraires ainsi que le cours dit de « *Cultures du Voyage* » qui traitait de l'histoire de toutes sortes de communautés itinérantes dont les circassiens, les forains, les bateliers... C'était quand même un module unique dans le cadre de l'Europe, à l'époque. Enfin quelque chose de plus consistant qui ne se tournait pas uniquement autour de clichés surannés comme la verdine¹, le niglo², le papou³ !

C'est moi qui ai dû faire toute la PAO ainsi que les illustrations. Tout ça avec des petites disquettes qu'on s'envoyait par la poste ! Enfin, c'était très compliqué. Jovhanna travaillait jusqu'à 70 heures par semaine et on ne lui remboursait pas toujours ses frais de déplacement...

Notre matériel pédagogique a pris en compte un certain nombre de paramètres liés aux réalités de terrain : exigüité de la caravane et isolement de l'élève, dans le sens où les parents ne pouvaient pas tellement les aider. Traditionnellement les cours du Cned étaient constitués d'un guide qui s'appuyait sur des manuels du commerce (français, math, histoire, anglais, etc..) du genre « lisez page tant... » puis après il fallait faire des exercices sur un cahier à côté. Déjà pour écrire sur une table exigüe, tu n'as pas la place ! C'est tout bête, c'est une question de bon sens ! Nous avons donc conçu des cours « auto-portables » avec des textes, du vocabulaire, des exercices avec la place pour écrire directement sur le fascicule. Exactement comme ce que j'avais déjà fait pour le portugais. Bref quelque chose de plus pratique où tu n'avais pas besoin de manuel et de cahiers en plus... [elle cherche le cours].

Au départ c'était très marqué « Tsiganes et Voyageurs » puisque nous répondions à la Résolution 89 et à la commande de Bruxelles, mais dès la deuxième génération de cours, nous avons dissocié le cours « Cultures du voyage » qui est devenu une option facultative offerte à ceux qui la voulaient.

Q. : Pourquoi avez-vous fait ce changement ?

Parce que ces cours de mise à niveau pouvaient être utiles à d'autres élèves. Et il n'y avait pas de raison qu'ils soient uniquement connotés « Voyageurs ». Nous glissions tout de même dans notre histoire porteuse quelques petits clins d'œil qui permettaient de maintenir une certaine connivence avec nos élèves voyageurs - le collège s'appelait Django

Reinhardt et la chienne Djukli⁴ - détails qui, pour les autres élèves, n'avaient pas de signification particulière.

Parcours personnalisé de mise à niveau et de réussite (2015-2018)

Notre démarche a évolué et l'originalité de ces nouveaux cours est de proposer des parcours différents selon le niveau initial de chaque élève. Un élève peut même être inscrit dans un parcours différent en français et en mathématiques. Il évolue à son rythme et peut changer de parcours en cours d'année scolaire.

On vise essentiellement les deux compétences du socle commun qui sont la maîtrise de la langue et les principaux éléments de mathématiques. Mais chaque leçon, chaque exercice est prétexte à introduire des éléments de culture générale. Par exemple, on parlera de l'Égypte ancienne au cours d'un exercice de mathématiques ou de l'invention de l'électricité au détour d'une leçon de français.

Les différents parcours :

Parcours A : élèves qui ne décodent pas ou très peu, n'écrivent pas ou très peu, et qui ont des difficultés de raisonnement et/ou de compréhension.

Parcours B : élèves qui décodent un texte écrit, mais ne donnent pas ou peu de sens à un texte, n'écrivent pas ou peu.

Parcours C : élèves qui ne lisent pas ou très peu, n'écrivent pas ou très peu, mais n'ont pas de difficultés de raisonnement et/ou de compréhension.

Parcours D : élèves qui décodent un texte écrit qui donnent du sens à un texte et qui écrivent. À l'issue du parcours D, un passage en classe de 6^e est possible

Parcours H : élèves ayant un niveau différent en français et mathématiques, et donc inscrits dans des parcours différents en français et en mathématiques.

Parcours E : élèves âgés de 15 ans n'ayant pas les connaissances et compétences suffisantes pour suivre en classe de collège ordinaire. Le parcours E leur permet de valider les compétences du socle commun de compétences, connaissances et culture de fin de cycle 3 et au certificat de formation générale (CFG).

Q : Quels sont les enfants, dits Efv ou non, qui bénéficient de ces parcours ?

Le public visé est toujours le même, c'est-à-dire, les élèves admis au collège au bénéfice de l'âge qui n'ont pas les connaissances et compétences suffisantes pour suivre en classe de collège « ordinaire ».

L'objectif est de les faire progresser le plus rapidement possible pour leur permettre de suivre une scolarité classique au collège. Pour ceux, âgés de 15 ans au moins, pour qui une intégration dans le parcours scolaire classique ne serait pas possible, de les préparer au CFG. Le but est d'améliorer leur insertion et construire avec eux un projet professionnel.

Il est vrai que les dits Efiv sont majoritaires dans ces classes, car ils sont nombreux à ne pas avoir bénéficié d'une scolarité digne de ce nom en primaire.

Tout nouvel inscrit - qu'il soit Efiv ou pas - dont on connaît mal le parcours scolaire en primaire, et qui demande une inscription au Cned à l'âge collège, quelle que soit sa situation, passe une évaluation diagnostique en français et en mathématiques, ce qui va permettre de déterminer s'il relève d'un des parcours ou d'une 6^e ordinaire.

Q. : Qui fait passer les tests ?

Les tests sont téléchargeables sur le site Internet du Cned, et, dans l'idéal, les élèves devraient être accompagnés par quelqu'un qui leur fait passer le test, dans une association, dans une inspection. Certains parents, croyant bien faire, nous disent : « On a fait faire le test par quelqu'un d'autre pour qu'il soit bien fait ». Alors du coup ça fausse le résultat...

Il y a des consignes de passation pour la personne qui accompagne, mais le test est corrigé par les collègues du Cned qui décident dans lequel de ces parcours l'élève sera inscrit ou, le cas échéant, en 6^e ordinaire.

Le Cned a mené une étude en 2017 sur les PMNR auprès des associations, des Casnav et des collèges d'accueil (116 répondants). 43% déclarent avoir des retours positifs des familles dont les enfants suivent ces parcours. 40% des Casnav ont des retours plutôt négatifs. 69% estiment que le parcours permet de maintenir le niveau des enfants. Et on a posé la question : *Est-ce que le support serait mieux sur Internet ou imprimé ?*, et 69% répondent que c'est encore le support imprimé qui est le mieux adapté et qu'il est important qu'il y ait une présence soit dans un collège soit dans une association.

Accompagnement des élèves

Le gros problème, ça a été l'accompagnement des élèves parce que, comme pour les élèves d'origine portugaise, les parents, même avec la meilleure volonté, n'ont souvent pas les capacités d'accompagner leur enfant. Parfois, ils ont tout à fait le niveau, mais ils ont trop de travail. Parce que parmi les itinérants, il y a toute sorte de gens : des forains, des

troupes de théâtre, des bateliers, des gens qui travaillent dans des chantiers, des saisonniers... enfin, des gens mobiles. Je connais même des Voyageurs qui ont un BTS⁵, mais ils travaillent, ils n'ont pas le temps... C'est presque un boulot à plein temps d'accompagner un enfant inscrit au Cned !

Le réseau relais associatif

On m'avait dit au ministère : « *Quand un élève est inscrit au Cned, il peut ne pas être inscrit dans un établissement en même temps parce qu'une double inscription n'est pas possible juridiquement* ». Ce qui s'est révélé faux ! Il n'y avait pas d'incompatibilité. Mais pendant des années on m'a répété : *C'est pas possible !*

Alors, j'ai pensé m'appuyer sur des associations, comme on l'avait fait avec les élèves d'origine portugaise. Il y avait pas mal d'associations qui s'occupaient des « Gens du Voyage ». Certaines ont accepté de faire un peu de soutien Cned, mais aussi servir de boîte postale, de recevoir les paquets de cours, de leur expliquer comment se dépêtrer avec cette masse de documents...

Les collèges d'accueil ponctuel

Mais, ça me travaillait toujours cette histoire de double inscription, parce que je n'étais pas vraiment satisfaite. La plupart des associations sont très bien, mais il y en avait quand même certaines un peu véreuses, qui faisaient payer très cher les familles et qui devenaient un peu des écoles parallèles...! Mais comment être sûre ?

Une nuit : illumination ! Je me suis dit : il y a bien des petits Allemands, des petits Anglais qui viennent en France et qui vont dans des collèges pendant deux ou trois semaines... Comment ça se passe pour eux ? Au ministère on m'a répondu : *On fait des conventions d'accueil*. Alors, je me suis dit : « *Et pourquoi on ne ferait pas des conventions ? Puisqu'ils vont bien ici en France dans un autre établissement (le Cned)* ». Donc finalement avec le ministère, à l'époque c'était René Macron qui avait le poste de chef du Bureau des écoles, et de directeur scolaire du Cned, on a lancé cette histoire de convention.

Cela concerne les écoles primaires et les collèges. En période de mobilité, les élèves inscrits au Cned bénéficient d'un accompagnement ponctuel et d'un suivi pédagogique dans les 180 établissements signataires d'une convention tripartite (établissement/Dasen/ Cned). Cette histoire c'était en 2006. Depuis 2012 avec la circulaire, ça a été gravé dans le marbre. [Citant la circulaire n° 2012-142 – article 4.2 :]

« Les élèves inscrits au Cned bénéficieront également de solutions d'accompagnement et

de suivi dans les établissements du réseau départemental d'écoles et collèges de référence, notamment dans le cadre des unités pédagogiques. Les modalités de mise en œuvre sont définies au niveau départemental, et sont gérées par convention de partenariat avec le Cned, à l'échelle de l'établissement, du département ou de l'académie. »

Mais, en fait dans certains collèges conventionnés il n'y a aucun professeur volontaire, ce sont alors des associations qui accompagnent pédagogiquement les élèves dans certains collèges. C'est d'ailleurs prévu en annexe dans la convention.

Q. : Dans quelle mesure cela peut-il être anticipé au niveau des établissements ?

Ce n'est pas anticipé. Mais ils ont signé la convention donc ils s'engagent. Il y en a qui ont signé pour trois ans puis finalement, il n'y a personne qui passe dans le coin, mais en général c'est plutôt près d'une aire d'accueil.

Si tu reprends la circulaire 2012, ce qui était prévu, c'est que les établissements qui s'y connaissent mieux, qui ont plus l'habitude, soient référents pour des établissements de secteur, qu'ils puissent apporter une sorte d'appui. Pas pour que tous les Efiv aillent dans ces établissements-là, mais pour que deux ou trois enseignants de référence viennent apporter leur aide aux collègues des établissements de secteurs. L'idée c'était que les élèves inscrits au Cned soient accueillis dans ces dites « écoles et collèges de référence ». Mais le problème c'est que le réseau départemental annoncé dans la circulaire - qui n'est pas uniquement imaginé pour les élèves du Cned - n'est pas cartographié. En fait il n'existe pas ! Il y a bien dans quelques départements un réseau identifié, mais rien dans les autres. En fait, il n'existe que la carte des collèges conventionnés avec le Cned. [Elle montre une carte interactive sur le site du Cned dédié aux élèves itinérants et également accessible sur smartphone.] Sur cette carte, j'ai également inséré tout le réseau associatif qui s'occupe plutôt du côté administratif : constitution du dossier, réception des colis...

Mais quelle galère pour réussir à créer ce site ! J'ai dû me battre pour tout, toujours, encore et encore... Sur le site il y a plusieurs rubriques [Elle montre le site internet]. Là on parle des parcours scolaires, il y a les épreuves d'évaluation, on les télécharge, les objectifs, les différents profils. [Elle poursuit la présentation du site]. Plusieurs fois par an je le remets à jour. C'est important surtout pour les associations et les parents, beaucoup commencent à y avoir accès et à télécharger les dossiers d'inscription. J'y ai également mis des extraits de la circulaire, le code de l'éducation... Je suis devenue au fil des années très « textes ». Je ne m'y

connaissais pas du tout en droit, je m'y suis mise et ça m'a beaucoup aidée en particulier pour me bagarrer pour obtenir ENFIN ! la double inscription.

***Convention de scolarité partagée dans le cadre
d'une double inscription***

C'est tout nouveau, depuis l'an dernier ! Cette nouvelle convention ne remplace pas l'autre, elle la complète. Si tu es trois mois quelque part, tu es inscrit dans un collège en même temps qu'au Cned, mais les autres mois où tu circules, c'est bien d'avoir des points d'appui quand même dans les collèges d'accueil ponctuels.

Cette convention s'appuie sur le code de l'éducation qui a été modifié et qui stipule que : « *Lorsque la famille n'a pas de domicile stable, l'inscription dans un établissement public ou privé peut être cumulée avec l'inscription auprès du service public du numérique éducatif et de l'enseignement à distance* » (donc du Cned).

Cette convention de scolarité partagée est aussi citée dans la circulaire sur l'Instruction dans la famille, qui a été revue le 14 avril 2017 et qui décrit les conditions d'inscription au Cned en classe complète libre payante lorsqu'il s'agit d'un choix des parents et en classe complète réglementée gratuite lorsqu'il y a un motif concret lié à la situation dans laquelle se trouve l'élève. La convention de scolarité partagée concerne tous les élèves.

Q. : Qui va assurer le lien pour ces élèves inscrits à la fois au Cned et dans un établissement ?

Il y a dans chaque site du Cned⁶ une personne dédiée qui doit assurer le lien avec l'établissement en présence dans lequel l'élève est inscrit. Tout est encore fragile, car cela n'a été mis en place que depuis l'an dernier. Mais on sait qu'il y a eu déjà pas mal de conventions signées.

Q. : Mais en tous cas l'idée, c'est que ça favorise une présence prolongée dans un établissement.

Tout à fait. C'est le but recherché. Un certain nombre de jeunes sédentarisés bénéficient déjà d'un accompagnement régulier dans des collèges, l'objectif, à terme, étant de les amener à se familiariser avec la fréquentation du collège et à ne plus avoir recours à l'inscription au Cned.

J'ai reçu des témoignages intéressants : « *Progressivement, quelques élèves qui venaient passer l'ASSR, ont participé aux accompagnements Cned proposés au sein du collège.* » C'étaient les collèges d'accueil à l'époque, c'était il y a quelques années. « *Puis certains élèves scolarisés Cned mais non-itinérants ont intégré le collège.*

Parfois, dans une même famille, grâce à ces actions, les aînés ont été scolarisés au Cned et les plus jeunes ont été inscrits au collège. »

Dans le cas d'une double scolarité, l'élève est inscrit au collège et a donc une obligation d'assiduité par rapport à l'emploi du temps qui a été établi.

Mais tout n'est pas encore rentré complètement dans les mœurs... Beaucoup de parents continuent à être réticents et préfèrent continuer à bénéficier de l'accueil ponctuel (sans inscription donc sans obligation d'assiduité) alors qu'ils ne sont pas ou peu itinérants en réalité.

Les inscriptions

Dans le dossier d'inscription, il y a des cases à cocher par le Dasen concernant le motif d'inscription : Soins médicaux en famille et/ou en établissement spécialisé - maladie ou handicap avec suivi de la MDPH - Activités sportives ou artistiques - éloignement géographique en France, du domicile de l'élève, d'un établissement scolaire - itinérance de l'élève en France, en période scolaire

Avant il était indiqué : « Itinérance de la famille », mais ça ne veut rien dire, une famille peut voyager alors que l'enfant reste par exemple chez la grand-mère... J'ai donc demandé à ce que l'on change la formulation par : Itinérance de **l'enfant** sur le territoire national **en période scolaire**. Parce qu'il y a aussi des parents qui nous disaient : Si, si nous on bouge beaucoup ! Oui mais c'était en juillet-août [rires].

Actuellement, les élèves inscrits au motif de « l'itinérance en période scolaire » représentent 45% des inscrits en classe complète réglementée au collège, et les inscriptions sont en progression constante. Il y avait 46 élèves en 1995 lorsqu'on a ouvert le premier cours avec Jovhanna ; en 2006, ils étaient déjà plus de 5000 ; et l'an dernier ils étaient 10291, dans toutes les classes de la 6^e à la 3^e dont 5340 en PMNR⁷.

On peut savoir combien il y a d'élèves entre 6 et 16 ans, estampillés itinérants par le Dasen. Après 16 ans, il n'y a plus d'avis favorable du Dasen à demander, donc on n'a pas de chiffres...

Bilan concernant les cours du Cned pour les Efiv

Q. : Au final, un enfant inscrit de façon réglementaire au Cned, avec quels acteurs et dans quel contexte peut-il s'approprier ce manuel [le cours du Cned] ?

Comment est-ce qu'un enfant peut être inscrit au Cned alors qu'il ne sait pas lire ? C'est la question qu'on me pose souvent. Mais qu'on ne sache pas lire en CP ou à 14 ans, le problème est le même, il faut qu'on ait quelqu'un qui nous aide. Souvent ce sont les parents, mais ils n'en n'ont

pas toujours la possibilité. Dans certains hôpitaux, il y a des instituteurs ou des bénévoles qui les aident.

Donc, je compte sur ce dispositif complémentaire : établissements d'accueil ponctuel et les scolarités partagées. Maintenant il faut que ça s'installe, que ça rentre dans les mœurs.

Q. : Et comment on peut savoir que sur tout le territoire, il y a un collège, une association...

À partir des conventions qu'on signe, qui sont répertoriées sur la carte.

Q. : Mais comment on peut faire le bilan, comment on peut être sûr qu'on a pris en compte tous les dits itinérants du territoire ?

Ah on est très loin de ça. J'avais fait une étude, une enquête il y a trois ou quatre ans, auprès des collèges d'accueil, combien d'élèves s'étaient présentés. C'était assez variable. Parfois cela dépendait parce que l'aire d'accueil était fermée pendant un temps, enfin c'est très fluctuant. On est très loin... à mon avis pas plus de 20% d'élèves inscrits au Cned ont accès à ces aides, à cet accueil. Ma collègue, Isabelle Mary, qui a repris le poste cette année, va certainement faire un bilan de tout ce dispositif. Dans les collèges, les principaux bougent, après ce n'est plus les mêmes, il y en a qui ne savaient même pas qu'il y avait une convention...

Manque d'assiduité et signalement

Q. : Ça doit quand même arriver qu'il y ait des signalements concernant les Efv ?

Quand un élève ne rend pas son travail, il y a normalement : contrôle, avertissement et signalement au Dasen.

Q. : Et alors qu'est-ce qui se passe ?

C'est au Dasen de reprendre ses responsabilités. De faire un contrôle (circulaire sur l'instruction dans la famille). Qu'est-ce qui se passe après ? Je ne saurais pas dire. En tous cas le Cned rejette toute nouvelle demande d'inscription, quand un élève n'a rien fait. Mais si le Dasen l'exige, le Cned a du mal à refuser.

L'action des Casnav

Q. : Tu as parlé du référent départemental, est-ce celui qui est lié au Casnav dont tu parles ?

Pas forcément. C'était prévu dans la circulaire 2012, mais parfois il n'y en a pas. Ils ont des fois deux casquettes, une DSDEN et l'autre Casnav.

Souvent ils s'occupent plus des allophones, sachant qu'ils sont moins nombreux en réalité que les itinérants, maintenant il y en a un peu plus⁸.

Q. : Tu penses que les Casnav mettent un petit peu en second plan les Efv ?

Il y a certains collègues qui sont très investis, mais c'est très difficile pour eux, ils ne sont pas assez nombreux. Ils sont surtout mobilisés auprès des allophones et certains ont vu leur mission « sabordée » par leur hiérarchie « *Vous vous occupez des allophones, pour les itinérants vérifiez juste l'assiduité.* » C'est pas marrant du tout.

La délicate question des enfants du voyage sédentaires scolarisés par le Cned dans le second degré

Cette question émane du rapport de la Cour des comptes⁹. Il est vrai qu'un nombre important de parents sédentarisés se tournent vers le Cned lors du passage au collège de leurs enfants. De nombreux Dasen leur accordent malgré tout un avis favorable pour cette inscription car parmi les acteurs de l'Éducation nationale, on retrouve plusieurs postures : romantique « *Que voulez-vous, ce sont des nomades, ça fait partie de leur culture...* », normopathique « *Tout doit rentrer dans le moule* » et heureusement de temps en temps des pragmatiques qui essaient de trouver des solutions adaptées à la situation réelle dans laquelle se trouve chaque enfant.

Dé-catégoriser : De qui parlons-nous ?

En fait, ce qui complique tout, c'est [la catégorie] Efv, « issus de familles itinérantes et de voyageurs ».

Il y a un vrai malentendu quant aux différentes appellations perçues comme des synonymes alors qu'elles recouvrent des réalités différentes : « Itinérants » (mobilité toute ou partie de l'année)- « Gens du voyage » (habitat mobile) - « Voyageurs », mais aussi certains métiers comme Circassiens et Forains (ressenti identitaire). Depuis quelques années, la religion évangélique a également un impact fort sur ce ressenti identitaire.

En fait, LA différence, ce n'est ni la mobilité ni l'habitat caravane, mais un décalage socio-temporel au niveau des mentalités. Beaucoup de Voyageurs aussi bien parmi ceux qui sont mobiles que sédentarisés ont un schéma mental qui correspond au modèle économique et familial traditionnel, de la première partie du XX^e siècle, voire d'avant la Guerre de 1914-1918. Ils fonctionnent comme nos grands-parents ou arrière-grands-parents : la femme au foyer, une petite entreprise familiale (et une mobilité toute relative...) que l'on souhaite transmettre aux enfants.

Discontinuité et déscolarisation

On peut estimer¹⁰ à environ 100000 le nombre d'enfants, issus de familles itinérantes et de voyageurs (dans le sens de tous ceux qui pourraient être amenés à avoir une mobilité), entre 6 et 16 ans :

- un tiers d'entre eux est en situation de grande mobilité – parfois il s'agit plus d'errance que d'itinérance ;
- un autre tiers soumis à des déplacements plus saisonniers ;
- le dernier tiers, en situation souvent très précaire, est en voie de sédentarisation souvent en habitat caravane.

Dissocier les problématiques

Il faut absolument dissocier les problématiques : il y a d'une part la mobilité, d'autre part la question du décrochage scolaire surtout au niveau du collège.

La mobilité

Le fait de vivre en caravane, n'induit pas forcément un mode de vie itinérant. Il y a des enfants qui vivent d'hôtels en hôtels, de squat en squat, ou tout simplement en garde partagée...

La mobilité pendant l'année scolaire ne concerne environ qu'un tiers des enfants estampillés « Efv ». Au niveau du primaire – je parle ici de ceux qui ne sont pas inscrits au Cned, c'est-à-dire 97,5% de ces enfants – quand ils fréquentent des écoles, le font de façon perlée et accumulent des lacunes.

Pour ce qui est du collège, c'est très compliqué d'inscrire et de scolariser un élève qui ne viendrait qu'une semaine ou deux, même avec la meilleure volonté de la part des établissements ! Il y a des difficultés à la fois d'ordre pratique et pédagogique. Donc très peu d'enfants mobiles d'âge collège sont scolarisés, à l'exception de ceux qui sont inscrits au Cned et qui ne représentent environ que 25 % de cette classe d'âge.

Q. : Du coup qu'est-ce qu'ils deviennent alors ?

Pour l'Éducation nationale, ils ne sont nulle part, mais en réalité beaucoup suivent une formation au sein de l'entreprise familiale comme dans le cas des forains et des circassiens.

Le décrochage scolaire

Il dépasse très largement le cadre des familles dites « du voyage ». Il s'agit soit de lacunes accumulées, soit d'un grand décalage scolaire, malgré une fréquentation normale en primaire, c'est la question de la diglossie¹¹.

Q. : Quelle est la population de référence ?

Il s'agit là surtout d'élèves peu ou pas mobiles du tout. 80% des gamins qui sont allés à peu près régulièrement à l'école primaire n'intègrent pas le collège. Il n'y en a plus que 20% au collège, alors qu'on sait qu'ils ne bougent pas. Beaucoup d'inspecteurs pensent qu'ils sont tous inscrits au Cned, mais en réalité ne sont effectivement au Cned que 25% de la classe d'âge au collège et 2,5 % en primaire au Cned.

Q. : C'est un ordre de grandeur

Bien sûr ! Il n'y a pas eu d'étude de faite, je me base sur ce que me disent les inspecteurs, par rapport aux inscriptions en primaire et au collège de leur circonscriptions.

Les réticences/résistances aux mixités sociales, religieuses ou ethniques

Q. : Quand on parle du rapport au collège et des craintes vis-à-vis du collège, on parle plutôt des familles « du voyage » là.

Moi je ne parle pas que d'eux. Cette question des réticences, elle est absolument partagée par beaucoup de gens. Cela touche toutes sortes de familles en France dont certaines dites « du voyage », mais pas uniquement.

Dans nos publics, c'est parfois plus fort chez ceux qui ne sont plus mobiles. La crainte de perdre son identité, de se marier en dehors du milieu de sa communauté, développe une sorte de phobie familiale du collège.

Certains sont d'ailleurs prêts à inscrire leur enfant au Cned en classe complète libre, payante, parce que certains ont les moyens, tout le monde n'est pas pauvre.

Q. : Il y a aussi des refus de mixité par le haut, des familles bourgeoises...

Tout-à-fait ! le refus de mixité n'est pas spécifique à une population. En estampillant Efv, on est à côté de la plaque ! et du coup on ne peut pas trouver de réponse. On ferait mieux de réfléchir avec d'autres personnes qui sont confrontés à des problématiques similaires pour essayer de trouver des solutions plus adaptées, plutôt que de rester sur « nos Efv », qui n'ont d'ailleurs pas tous des réticences ! Il faut favoriser le dialogue, expliquer les enjeux et les règles du jeu aux parents.

Actions à poursuivre

L'instruction obligatoire à partir de l'âge de 3 ans

Ça va être compliqué à distance pour les itinérants. Il y a actuellement la grande section de maternelle. La double inscription permettrait que les itinérants puissent quand même aller à l'école maternelle avec un certain matériel pédagogique en partie fait par le Cned pour ne pas trop dépayser le gamin.

Les parcours de mise à niveau

Il est impératif de parfaire les nouveaux parcours de mise à niveau mis en place à la rentrée 2015, et je voudrais qu'on complète par un module d'apprentissage du décodage. Parce que [celui qu'on a] n'est pas assez performant, il a été conçu pour ceux qui ne savent pas du tout décoder.

Les classes ordinaires de primaire et de collège

Hormis les parcours de mise à niveau, la plupart des formations dispensées par le Cned (primaire, collège général et lycée) ne prennent pas assez en compte les réalités de terrain et les situations dans lesquelles ces élèves sont amenés à évoluer telles l'exigüité de la caravane et la difficulté d'accès à l'internet. Il y a une étude sur l'équipement en caravane [annexe du rapport].

Q. : Du coup cela devrait être pris en compte par qui ?

Ce sont des propositions que je l'ai laissé au ministère. On verra ce qu'ils en feront...

La formation continue des personnels du Cned

Les personnels du Cned, ils restent un an ou deux et ils changent tout le temps, surtout ceux qui corrigent les copies. Les profs qui rédigent les cours aussi, ça change tout le temps. Donc il faut qu'il y ait une formation continue des personnels sur les problématiques, ça peut être les enfants malades, les inscrits au Cned dont les itinérants, dont ceux qui sont en situation de diglossie.

La simplification des documents administratifs et vidéos explicatives par QR-codes - Le dialogue avec les parents d'élèves

Je trouve que c'est très important. Le rôle et la place des parents à l'école sont reconnus et leurs droits garantis par des dispositions réglementaires énoncées dans le code de l'éducation, mais ne sont pas assez développés. De nombreux acteurs au Cned, comme dans les divers organismes institutionnels ou associatifs, ont vis à vis de ces parents – les parents Efv – une vision qui oscille entre romantisme paternaliste ou rigidité teintée de défiance, ce qui a bien trop souvent comme conséquence de les

infantiliser. C'est insupportable ! Il est indispensable de leur redonner leur place en les associant aux actions éducatives concernant leurs enfants.

Les partenariats avec les établissements en présence :

Développer les conventions d'accueil et de scolarité partagée.

J'espère que cette mission va pouvoir se poursuivre dans un esprit constructif avec les équipes concernées du Cned, les acteurs de terrain, mais aussi, et surtout, avec les parents afin que leurs enfants aient un réel accès au droit à l'instruction et à la citoyenneté que leur garanti notre République.

[Après cette présentation de l'historique de la mission, l'entretien se poursuit sous la forme d'une conversation].

Généalogie de la catégorie Efv et des circulaires 2012

Q. : Et cette catégorie Efv, qu'est-ce que tu peux nous dire de sa généalogie ?

[Elle cherche les notes qu'elle a préparées].

En 2002, la circulaire s'intitulait « La scolarisation des enfants du voyage et de familles non sédentaires » et apportait « des précisions sur les conditions d'accueil des enfants qui voyagent avec leur famille »¹²

Le 31 janvier 2012, on commence à travailler en petit comité à la Dgesco avec René Macron, chef du bureau des écoles et en charge de ce dossier, à une réactualisation de cette circulaire. On réfléchit sur l'appellation « non sédentaires » que l'on propose de remplacer par « familles **itinérantes** » pour éviter cette connotation négative « **non**-quelque-chose » .

Quant au Casnav, je ne sais pas qui a alors proposé qu'il devienne le Caseaa - Centre académique pour la scolarisation des élèves allophones arrivants. [il n'est donc plus question des « enfants du voyage »].

Quelques mois plus tard, après avoir reçu un pré-rapport de la Cour des Comptes sur L'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage, la Dgesco réunit un groupe de réflexion avec des inspecteurs et des collègues issus de différents Casnav, tous très compétents et connaissant bien le sujet, pour travailler à la nouvelle circulaire en se basant sur les préconisations de la Cour des Comptes.

Le 17 juin, après réflexion et des discussions très bien menées, le groupe propose le titre suivant : « Scolarisation des **élèves issus** de familles itinérantes ». Pourquoi « élèves » ? Car cette circulaire concernait avant tout des « élèves ». Et pourquoi « issus » ? Parce que cela pouvait concerner aussi bien ceux qui sont encore itinérants que ceux qui seraient « sédentarisés depuis peu, ayant un mode de relation discontinu à l'école. »

Q. : Comme issus de l'immigration ?

Le 25 juin, le titre évolue : « Scolarisation et **scolarité** des élèves issus de familles itinérantes ». Parce qu'il ne s'agissait pas uniquement de les amener à la scolarisation, mais d'organiser leur scolarité.

Parallèlement on travaille à la circulaire concernant les Caseaa et le 6 juillet, quelqu'un plus haut dans la hiérarchie trouvant qu'il ne fallait pas changer cette appellation, décide de maintenir Casnav. Or, il y avait un problème puisque nous avons supprimé l'appellation « enfants du voyage » en prévision de la suppression de la circulaire de 1969¹³. Quelqu'un, du « Cabinet », si j'ai bien compris, voulait savoir si le terme de « voyageur » était employé. Je leur transmets des titres d'ouvrages et d'articles comportant ce terme.

Après on ne se réunit plus. Et tout d'un coup, le 19 septembre, un des membres du groupe de travail nous alerte : « Je viens de regarder le projet de circulaire, je la trouve décevante sur un certain nombre de points. Certaines grandes propositions sont absentes (...) et la terminologie pour parler du public n'est pas bonne : enfants, alors qu'on parlait des élèves. »

Q. : Pourquoi « élève » a disparu ? c'est une question qu'on voulait te poser. Alors que pour les allophones ça reste élèves. Tu ne sais pas pourquoi c'est redevenu à « enfants » ?

Non. Je n'ai plus eu du tout de lien, de contact avec la Dgesco, c'était l'été.

[Elle reprend la lecture du mail de la personne du groupe de travail :] « “Issus de familles itinérantes et de voyageurs”, ce n'était pas la proposition, nous sommes pourtant les mieux placés. »

Pire encore, plus loin dans la circulaire, on lit « Les enfants concernés étant souvent de nationalité étrangère » ce qui est totalement faux ! Ils sont français dans leur écrasante majorité.

Et le collègue de s'interroger « Je ne vois pas comment notre équipe ne pourrait pas réagir face à ce texte ».

Q. : Et alors ?

Et alors, c'est finalement devenu « enfants » et « Voyageurs » (Efiv)... tout ça parce qu'au cabinet du ministre, on voulait un V pour rimer avec Casnav.

Q. : et pourquoi pas un I ?

On aurait pu trouver [un autre acronyme] oui.

Q. : Donc en fait, ce que tu dis, si on essaye de synthétiser, c'est que plusieurs de vos revendications n'ont pas été suivies.

Oui pas mal même, et pas que sur le titre...

Q. : Vous n'avez jamais eu de réponse à ce mail-là ?

Non. Mais ce n'est pas du fait du Bureau des écoles qui pilotait avec beaucoup de sérieux ce projet de circulaire. C'est le cabinet du ministre : « le cabinet demande... », « le cabinet voudrait savoir... »

Q. : En tous cas ce que tu dis, c'est que ce n'est pas forcément une volonté réfléchie, c'est plutôt de l'incompétence.

Malheureusement cela dépasse le cadre de l'Éducation nationale.

Q. : Donc il n'y aurait pas eu le lobbying de tel ou tel.

Aucun. Il n'y a pas eu de lobbying, c'est comme tu dis, je ne trouvais pas le mot, mais c'est de l'incompétence, et c'est quand même prendre à la légère les élèves, leurs parents, des citoyens et le groupe de travail qui avait vraiment réfléchi sur tous ces sujets.

Q. : Il faut faire, il y a des échéances, on fait un groupe de travail...

Mais le groupe de travail craque à la fin. On avait ardemment discuté, on n'était pas d'accord sur certains points mais on était arrivé à un certain compromis quand même.

Perceptions sur le dispositif Cned élèves itinérants

Dans le groupe de travail sur la circulaire, il y avait des gens très hostiles au Cned, tu ne peux pas savoir !

Q. : c'est ce qu'on rencontre beaucoup.

C'était une situation très difficile pour moi. Le ministère m'avait confié une mission claire : « Favoriser la scolarisation des élèves itinérants par le Cned ». Au Cned on me reprochait d'avoir « attiré tous ces Gitans » et on me mettait constamment des bâtons dans les roues. Et à l'extérieur du Cned, je subissais des réactions hostiles, comme si je représentais le Cned, comme si c'était moi qui inscrivais ces enfants au Cned alors que cela relevait de la responsabilité des DASEN !

[Elle cite le mail d'un des membres du groupes de travail, à propos du projet de circulaire :] « Joli lobbying du Cned avec un texte qui littéralement indique clairement qu'il faut mettre un dispositif de soutien

et d'accompagnement qui évidemment sera à étayer avec les moyens qui jusque-là, étaient utilisés pour l'enseignement en présentiel ».

Je trouve que c'est un faux problème car en réalité si ces élèves itinérants n'étaient pas au Cned, il faudrait mettre beaucoup plus de moyens dans les collèges pour les accueillir au cours de leurs déplacements.

« Lobbying du Cned ! » Alors que je n'étais même pas payée par le Cned¹⁴ et que je ne recevais aucune consigne du Cned.

Pour beaucoup de gens, je suis un « électron libre », ce qui est d'ailleurs vrai. Mais ce qui s'est passé, c'est qu'on m'a laissée me démerder toute seule. On ne m'a pas donné de bureau, ni au ministère, ni au Cned. Je travaillais chez moi. Il a fallu que je demande de pouvoir recevoir mon courrier dans les locaux du Cned et y organiser des réunions. J'ai même un papier officiel qui me permettait d'aller au Cned de Vanves le jeudi matin.

J'aurais été quelqu'un de normal, j'aurais fait un rapport bidon tous les ans. Mais ce n'est pas mon tempérament. (...) Quand je fais un truc, je le fais à fond. Et je n'ai pas peur de dire ce que je pense. De qui aurais-je peur ? Je vois, beaucoup de mes collègues, ils rampent ! Je ne comprends pas cette peur de la hiérarchie. Je pense qu'on me considérait comme trop engagée, presque militante. On se méfiait un peu de moi en pensant peut-être que je défendais trop les Voyageurs. Alors que je suis très indépendante, je n'ai pas la fibre associative, j'ai horreur des chapelles.

Q. : Comment tu expliques cette réception très critique du Cned ?

Déjà pour le portugais c'était comme ça. Parce que mes collègues de portugais pensaient que : « le fait qu'il y avait des cours de portugais au Cned supprimait des postes dans les collèges. » Alors que ce projet émanait également du ministère et de l'inspectrice générale de portugais, Solange Parvaux, pour répondre à un besoin par rapport à la réintégration des élèves au Portugal

J'ai tout entendu : « vous déscolarisez », « le Cned gagne de l'argent avec les enfants du voyage » alors que l'inscription est gratuite... Justement, les grands patrons du Cned n'apprécient pas trop les inscriptions en classes complètes réglementées parce qu'elles ne rapportent rien. Il y a aussi l'idée je pense que si tu n'es pas à l'école comme tout le monde...

Q. : Oui je crois que ça c'est très fort. Mais après est-ce qu'on ne peut pas se dire : puisqu'il n'y a pas assez de moyens pour accompagner dans les collèges, ça justifie quand même une forme de déscolarisation, je me fais un peu l'avocat du diable.

Oui mais écoute, je ne parle pas des sédentaires, je parle des itinérants. Moi j'ai essayé de trouver une solution pour les itinérants, tout le temps, cela a été ma préoccupation. Qu'il y ait des sédentaires qui se soient inscrits, c'était pas dans le projet du tout, et ce n'était ni du fait du Cned, ni du mien, c'étaient les Dasen qui les mettaient là. Alors eux, ils se lavaient sans doute les mains, en se disant « on les fourre au Cned ». C'est ambivalent. De la part de certains inspecteurs on dit : mettez-les au Cned, et de la part de collègues qui, eux sont impliqués auprès d'élèves sédentaires, les suivent en primaire, ils en ont gros sur la patate que les élèves se retrouvent au Cned, je les comprends ! Alors c'est vrai [qu'au départ] il y a eu ce projet européen qui demandait au Cned de faire quelque chose qui réponde le mieux à la réalité du nomadisme. Tout cela est parti avec un malentendu sur ce terme de « nomades ».

Le flou des catégories et son impact : « on tourne en rond » !

Q. : Tout ça vient toujours du flou de la catégorie. On aurait dû prendre le problème à bras le corps avec la circulaire. Et là c'est pire en fait.

Mais oui parce que les Voyageurs au sens identitaire, ils se disent : « ah ben on parle bien de nous ! » C'est complètement dingue. C'est surréaliste. (...)

Je ne suis pas venue au colloque,¹⁵ pourquoi ? Parce que j'ai l'impression qu'on tourne en rond, qu'on se mord la queue et que ça n'avance pas. J'ai des piles de rapports sur la scolarisation de ces enfants qui disent à peu près tous la même chose depuis 30 ans, les représentations n'évoluent pas vraiment...

J'ai fait ce que j'ai pu, le plus honnêtement possible. Il reste encore beaucoup à faire....



Une ancienne verdine

Notes

1. Anciennes roulottes tirées par des chevaux.
2. Il s'agit du hérisson, animal emblématique pour nombre de Voyageurs.
3. Signifie grand-père en parler voyageur.
4. « Chienne » en romanes et en parler voyageur.
5. Brevet de technicien supérieur
6. Toulouse pour le primaire et les Segpa, Rouen pour le collège et Rennes pour le lycée.
7. Dans le parcours A, il n'y a que 200 et quelques inscrits ; le parcours B, 500 et quelques ; C, c'est déjà 1200 et quelques ; et 2700 dans le parcours D. Pour la préparation au CFG ils sont 1500.

8. Selon l'étude de la Depp (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance), 60700 en 2016-2017.
9. Cour des comptes, *L'accueil et l'accompagnement des Gens du voyage*, Paris, La Documentation française, 2012.
10. En se basant sur les derniers chiffres de titres de circulations délivrés par les préfectures ainsi que par le nombre d'entreprises foraines et de cirque.
11. On est en situation de diglossie quand on ne possède qu'un très faible niveau de vocabulaire dans sa langue maternelle qu'elle soit différente, ou la même, que la langue officielle du pays dans lequel on vit et on est scolarisé.
12. Circulaire n° 2012-142 du 2-10-2012
13. Cf. la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté qui abroge les éléments discriminants du statut des Gens du voyage initialement prévus par la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 relative à l'exercice des activités ambulantes et au régime applicable aux personnes circulant en France sans domicile ni résidence fixe.
14. Elisabeth Clanet était rattachée administrativement à un lycée professionnel de la banlieue parisienne.
15. Nous avons invité Elisabeth Clanet dit Lamanit à intervenir lors de la table-ronde « Échange de regards et d'expériences autour de la scolarisation des Efv » lors du Colloque international « École, migration, itinérance : regards croisés », organisé par le programme de recherche Evascol, à l'INS HEA (Suresnes) le 06/04/2018. Cet échange est retranscrit dans ce dossier.